

NEOCOM MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 1.170.894,49 Euros
Siège Social : 5 Rue Platon 75015 PARIS
337 744 403 RCS PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui aura lieu à l'adresse de l'établissement secondaire sis **-Immeuble l'Oenothèque- 3, Place Lucien Artaud 83150 BANDOL**

Le mercredi 24 juin 2015 à 8 heures 00

et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société, et présentation par le conseil des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce
- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Fixation du montant des jetons de présence 2015
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier DERDERIAN
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Patrice TOTIER
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

A titre extraordinaire :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur le projet d'augmentation du capital social de la société par émissions d'actions nouvelles réservées aux adhérents du plan d'épargne entreprise
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur cette opération
- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents du PEE.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **22 juin 2015** à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- 3) voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **22 juin 2015**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de **NEOCOM MULTIMEDIA** ou sur les sites internet suivants : www.marchelibre.com (Code ou libellé : MLNEO) et www.neocom.fr ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance seront remis aux actionnaires qui en feront la demande par lettre recommandée avec avis de réception adressée à **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées – 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION